



PRÉFECTURE DE LA MOSELLE
SOUS-PRÉFECTURE DE SARREGUEMINES

**COMPTE-RENDU
DE LA REUNION
DU COMITE LOCAL D'INFORMATION
ET
DE CONCERTATION**

Société INEOS à SARRALBE

1^{er} juillet 2009

**Salle de réunion
Société INEOS à SARRALBE**

Sommaire

- 1. Introduction**
- 2. Approbation du compte-rendu de la réunion précédente**
- 3. Désignation du Président du CLIC
et approbation du règlement intérieur du CLIC**
- 4. Bilan sécurité 2008**
- 5. Bilan 2007/2008 des inspections menées par la DRIRE**
- 6. Élaboration du PPRT – Périmètre d'étude
et modalités de concertation**
- 7. Divers**

Annexe : Liste des participants

1. Introduction

Madame la Sous Préfète ouvre la séance à 9h30.

2. Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Madame la Sous Préfète annonce l'ordre du jour et demande aux membres du CLIC s'il y a des observations concernant le précédent compte rendu. Aucune observation n'étant formulée elle approuve le compte rendu de la réunion du 20 novembre 2007.

3. Désignation du Président du CLIC et approbation du règlement intérieur du CLIC

M. Gérard FOLNY, Chef du Groupe de Subdivisions de la Moselle de la DRIRE Lorraine, rappelle l'arrêté préfectoral du 18 juin 2009 portant composition du Comité Local d'Information et de Concertation pour les installations de la société INEOS sur les communes de Sarralbe et WILLERWALD. Il explique que cet arrêté abroge les arrêtés préfectoraux de 2007 et 2008 et que la commune d'HERBITZHEIM a été rajoutée car elle est concernée par le périmètre du PPRT. Les membres sont désignés pour trois ans et de ce fait un nouveau président doit être nommé.

Madame la Sous Préfète propose sa candidature pour présider le comité, A l'unanimité, Madame la Sous préfète est désignée Présidente du CLIC.

M. Gérard FOLNY rappelle que les représentants des collectivités locales sont désignés par les instances délibératives ; par exemple, c'est le Conseil Municipal qui désigne les représentants de la commune. Il énumère tous les membres du CLIC puis insiste sur la présence des membres, rappelant qu'un membre absent plus de deux fois sans excuse est exclu d'office du CLIC.

Il indique également qu'un point du règlement intérieur du CLIC doit être modifié suite à la parution du décret du 7 juillet 2008. Ceci concerne l'article 7 qui énonce dans son dernier alinéa : *« Lorsque le comité, associé à l'élaboration du plan de prévention des risques technologiques, émet un avis sur le projet, cet avis est débattu en séance et approuvé à la majorité des membres présents ou représentés. Sur décision du Président ou à la demande d'une majorité des membres d'un collège, il peut être procédé à un vote par collège. Dans ce cas, le résultat des votes au sein de chaque collège est joint à l'avis du comité. »*.

Il propose l'approbation du règlement intérieur et rappelle son contenu.

Aucune observation n'étant formulée, Madame la Sous Préfète note que le règlement intérieur est approuvé.

4. Bilan sécurité 2008

M. Frédéric LORANG, Responsable HSE à la Société INEOS, présente, à l'aide du diaporama dont une copie a été donnée à chaque membre, le bilan sécurité de la société INEOS pour l'année 2008.

M. Laurent GOBIN, Chargé des risques technologiques du bassin de Forbach au SIRACEDPC, demande si la révision du POI (Plan d'Opération Interne) est terminée.

M. Frédéric LORANG répond que la rédaction des fiches d'intervention par type d'évènement est en cours, la révision devrait s'achever en fin d'année. Le SDIS est fortement associé à cette révision.

M. Gaël GAUDOUEN, Directeur du SIRACEDPC de la Moselle, souhaite que son service soit associé afin de prévoir la révision du PPI (Plan Particulier d'Intervention). Il s'agira de prévoir une réunion associant l'exploitant, la Gendarmerie, le SDIS, le SIRACEDPC, la DRIRE et la Sous-Préfecture.

M. Albert MASSLO, Maire de WILLERWALD, demande si le PCO (Poste de Commandement des Opérations) se trouvera toujours sur sa commune.

M. Gaël GAUDOUEN répond que son positionnement sera vérifié au moment de la révision du PPI, sa localisation dépendant de deux critères : se situer en dehors du périmètre PPI et disposer d'outils de communication suffisants.

Madame la Sous-Préfète rappelle que le PCO doit être facilement accessible.

M. Daniel GREFF, Adjoint au Maire de Sarralbe, indique que le Conseil Municipal a voté au printemps dernier la mise en œuvre d'un système automatique d'information des populations.

M. Gaël GAUDOUEN rappelle que les communes ont l'obligation d'élaborer un plan de sauvegarde des populations.

M. Marcel WEBER, Président de l'Association des Riverains de l'usine SOLVAY, s'interroge sur la différence de traitement lors de ventes d'habitations proches de l'usine (rue de l'étang). D'un côté la Mairie de WILLERWALD n'émet pas de remarques alors que la Mairie de SARRALBE a indiqué qu'un risque d'expropriation pourrait toucher ces biens du fait du PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques).

M. Gérard FOLNY indique qu'aucune expropriation n'est actuellement enclenchée. Tout le travail des prochaines réunions CLIC et POA (Personnes et Organismes Associés) sera de définir les règles d'urbanisme dans le périmètre du PPRT.

M. Laurent PERRIN, Professeur à l'INPL - ENSIC Nancy, demande si la fuite d'hexane survenue en septembre dernier avait été identifiée au travers des études de danger et quel avait été le temps d'intervention au moment de sa détection.

M. Frédéric LORANG répond que ce phénomène n'était pas identifié dans les études HAZOP datant de la mise en service de l'atelier, un programme de révision de l'ensemble de ces études est actuellement en cours. Concernant le temps d'intervention, il l'estime à environ 6 minutes, le temps nécessaire pour qu'un opérateur s'équipe et vienne manipuler la vanne.

M. Armand BIRINGER, Secrétaire du CHSCT de la société INEOS, confirme que l'intervention était rapide.

5. Bilan 2007/2008 des inspections menées par la DRIRE

M. Baptiste DANNEROLLE, Inspecteur en charge de l'établissement INEOS, présente, à l'aide d'un diaporama, le bilan 2007/2008 des inspections menées par la DRIRE Lorraine.

6. Élaboration du PPRT – Périmètre d'étude et modalités de concertation

M. Baptiste DANNEROLLE présente, toujours à l'aide d'un diaporama, le périmètre d'étude et les modalités de concertation du PPRT.

M. Gérard FOLNY rappelle qu'à l'intérieur du périmètre d'étude on trouve différents types d'effets à différentes intensités qui touchent les personnes. Le règlement d'urbanisme de ce PPRT tiendra compte de ces effets et de leurs probabilités. Il ne s'agit en aucune manière d'effets conduisant à une expropriation sur l'ensemble du périmètre.

M. Albert GREFF précise que la Mairie de SARRALBE n'est pas à l'origine des rumeurs concernant les expropriations.

M. Gérard FOLNY rappelle que le périmètre présenté peut être différent des périmètres précédents en raison du retour d'expérience de l'accident d'AZF à TOULOUSE. Les risques de blessures par bris de vitres sont maintenant retenus dans la réglementation et peuvent expliquer l'augmentation des distances prises en compte pour la maîtrise de l'urbanisme.

M. Gaël GAUDOUEN indique que le périmètre retenu est un périmètre majorant semblable au périmètre PPI.

M. Laurent PERRIN demande combien de communes sont inscrites dans le périmètre d'étude du PPRT.

M. Baptiste DANNEROLLE répond que les communes de SARRALBE, WILLERWALD et pour une très faible surface la commune d'HERBITZHEIM sont concernées.

M. Laurent PERRIN demande quelle distance détermine ce périmètre.

M. Baptiste DANNEROLLE indique que le phénomène dangereux majorant est une explosion d'un nuage gazeux déporté suite à une fuite de propylène. Une distance maximale de 1440 m centrée sur les lignes de polyéthylène correspondant à une surpression de 20 mbar (bris de vitres) détermine le périmètre d'étude du PPRT.

M. Laurent PERRIN demande où se situe le centre de l'explosion et pourquoi il n'est pas centré sur l'origine de la fuite.

M. Jacques MOLE, Adjoint au Chef du Service Régional de l'Environnement Industriel de la DRIRE Lorraine, explique qu'en cas de fuite d'un gaz le nuage gazeux se déplace suivant les vents dominants. En cas de présence d'un point chaud, dans une zone encombrée, il peut y avoir alors explosion du nuage. Dans le cas du site de SARRALBE, de nombreuses zones encombrées ont été identifiées, le périmètre majorant a pour centre une zone encombrée située au niveau des lignes de polyéthylène. Le logiciel SIGALEA (élaboré par l'INERIS) qui servira à réaliser les cartes d'aléas du PPRT prend en compte l'ensemble des zones encombrées où pourrait se produire l'explosion du nuage gazeux.

M. Laurent PERRIN demande quel coefficient d'encombrement a été retenu pour la modélisation de ces explosions.

M. Baptiste DANNEROLLE indique que le coefficient est de cinq.

M. Gérard FOLNY propose aux membres du CLIC de valider ce périmètre qui sera annexé à l'arrêté de prescription du PPRT. Aucune remarque n'étant formulée, le périmètre est validé.

Madame la Sous-Préfète précise qu'à la suite de l'arrêté de prescription, les notaires qui établiront des actes de vente, à l'intérieur de ce périmètre, devront informer les acquéreurs de la présence d'un risque technologique.

M. Baptiste DANNEROLLE explique les phases de discussion du PPRT qui doivent conduire à la rédaction d'un projet de règlement. La phase d'association réunit les personnes et organismes associés (Etat, Exploitant, Mairies, Communauté d'Agglomération, SCOT et des personnes représentant le CLIC) pour élaborer ce projet de règlement. Il propose que les représentants du CLIC soient désignés parmi les membres du collège « Riverains ».

M. Armand BIRNINGER souhaite que le CHSCT soit également représenté parmi les POA.

M. Gérard FOLNY indique qu'il n'y a pas de problèmes pour intégrer deux personnes du CHSCT ainsi que deux riverains pour représenter le CLIC lors des réunions des POA.

Madame la Sous-Préfète demande s'il y a des remarques supplémentaires concernant le projet d'arrêté de prescription ainsi présenté, aucune remarque n'étant formulée, le projet d'arrêté est approuvé.

M. Gérard FOLNY rappelle que ce projet d'arrêté de prescription sera adressé aux communes concernées pour avis, il précise que c'est le Conseil Municipal qui est appelé à se prononcer et invite les mairies à intégrer cette consultation lors de leur prochaine réunion.

M. Laurent PERRIN demande quelles sont les prochaines échéances dans l'élaboration du PPRT.

M. Gérard FOLNY répond que deux ou trois réunions d'association sont à prévoir, une première réunion est envisagée à l'automne 2009 pour présenter les cartes d'aléas issues des études de danger. Suite au travail de la DDE sur les enjeux, une seconde réunion pourrait avoir lieu au printemps 2010.

Madame la Sous-Préfète indique que le périmètre d'étude présenté aujourd'hui est un périmètre « enveloppe ». Il n'est pas figé car en fonction du travail de réduction du risque à la source effectué par la société INEOS sur la maîtrise des risques, il pourrait encore évoluer dans le sens d'une réduction des zones d'effets.

7. Divers

Madame la Sous-Préfète remercie les membres et Mme Dominique CHARBONNEL, Directrice de la Société INEOS pour son accueil, souhaite que la concertation se déroule dans le même esprit qu'aujourd'hui et clôture la séance à 11h30.

SARREGUEMINES, le
La Présidente,
Sous-Préfète de Sarreguemines



Josette MICHEL

Liste des participants

sous la Présidence de Madame Josette MICHEL
Sous Préfète de SARREGUEMINES

Membres	Identité
Association des Riverains	M. Marcel WEBER
CONSEIL GENERAL (M. Alex STAUB)	Excusé
DDE	M. Ludovic AGIUS M. Jean-Luc GAMBINI
DDTEFP (M. Salvatore DI CERTO)	Excusé
DRIRE	M. Baptiste DANNEROLLE M. Gérard FOLNY M. Jacques MOLE M. Philippe LIAUTARD
Mairie de Sarralbe	M. Daniel GREFF
Mairie de Willerwald	M. Albert MASSLO
Personnalité qualifiée	M. Laurent PERRIN
Secrétaire du CHSCT INEOS	M. Armand BIRRINGER
Membre du CHSCT INEOS	M. Patrick SCHMIDT
Représentant du CHSCT élargi aux entreprises extérieures	M. Jean-Luc FOSSE
SDIS	Lieutenant Emmanuel WACK
SIRACEDPC	M. Gaël GAUDOUEN M. Laurent GOBIN
Sté INEOS	Mme Dominique CHARBONNEL M. Frédéric LORANG
SOUS PREFECTURE DE SARREGUEMINES	M. Laurent ARBOGAST